

Règlement de jeu du 26 octobre 2017  
Jeu Concours Borne Cheerz – Haussmann

La Société Magasins Galeries Lafayette Haussmann – GL HAUSSMANN, Société par actions simplifiée au capital de 217.404.572 euros, dont le siège social est à Paris 9ème 27, rue de la Chaussée d'Antin, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 572 062 594 et,

PCBAF SAS, société par actions simplifiée au capital de 32 117 euros, dont le siège social est à Paris 4e, 20 rue sainte croix de la Bretonnerie, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 809 793 979.

Organisent un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Jeu Concours via borne Cheerz Live » qui se déroulera le 26 octobre de 17h à 20h00 dans le magasin Galeries Lafayette Haussmann, situé 40 boulevard Haussmann, 75009 Paris.

#### **ARTICLE I – PARTICIPANTS**

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat, il est ouvert à toute personne physique, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant collaboré à son organisation, à sa promotion et/ou à sa réalisation, ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs). En cas de litige, un justificatif d'identité pourra être demandé.

Toute participation au jeu d'un mineur suppose l'accord préalable de son représentant légal. La société organisatrice se réserve le droit de demander la preuve de cet accord à tout moment, et notamment à l'occasion de l'attribution des dotations et se réserve le droit d'exclure toute participation qui ne répondrait pas à ces conditions, entraînant la perte du gain le cas échéant.

Toute participation doit être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif du jeu proposé.

La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des dispositions légales et réglementaires en vigueur en France par les participants.

#### **ARTICLE II – MODALITES DE PARTICIPATION**

Le jeu se déroule sous la forme d'une participation et d'une gestion électronique.

Toute personne souhaitant participer au jeu Galeries Lafayette Haussmann doit :

- Se rendre aux Galeries Lafayette Haussmann le 26 octobre de 17h à 20h00,
- Demander à une hôtesse de se faire prendre en photo via la borne Cheerz située au RDC bas du magasin principal,
- Remplir correctement son adresse mail sur la borne et récupérer sa photo après impression,

Chaque participant peut alors découvrir immédiatement s'il est gagnant ou non d'un lot, il leur suffit de regarder la couleur de leur polaroid. Si le polaroid est blanc, il a perdu. Si il est de couleur, il remporte un des lots selon le code couleur définit dans l'article IV.

Par ailleurs, le participant s'engage à communiquer les informations exactes, toute entrée de données volontairement fausses entrainerait immédiatement l'exclusion du participant. Dans le cas contraire il ne pourra pas valider sa participation.

En cas d'erreur du participant lors de la saisie de données, qui empêcherait matériellement la société organisatrice de le recontacter, cette dernière serait alors déchargée de toute responsabilité, n'ayant pas à effectuer de recherche pour recontacter les gagnants en cas de besoin.

Le jeu est limité à deux participations par personne durant toute la durée de l'opération. Le jeu ne suppose aucune dépense préalable de la part du participant, d'aucune sorte. En conséquence, aucun remboursement, d'aucune sorte, ne saurait avoir lieu à la charge de la société organisatrice.

### **ARTICLE III – DETERMINATION DES GAGNANTS**

Les gagnants sont désignés en fonction d'instantants gagnants selon un mode opératoire prédéterminé par la société organisatrice.

Il s'agit d'instantants gagnants dits « ouverts » : à partir de l'instant gagnant prédéterminé, le lot sera attribué à la première personne pouvant prétendre à l'attribution qui validera sa participation comme indiqué à l'article II.

Au cas où plusieurs connexions interviendraient pendant un même instant gagnant, seule la première connexion enregistrée par le serveur de l'ordinateur diffusant le jeu sera gagnante. L'heure prise en compte pour déterminer si le moment de la connexion correspond à l'un des instantants gagnants est celle de l'horloge de l'ordinateur/serveur diffusant le jeu dans le magasin.

Les gagnants seront informés instantanément de leur gain lors de l'impression de la photo.

### **ARTICLE IV – DOTATIONS MISES EN JEU**

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

- **2 x 2 places Catégorie 1 pour la comédie musicale Grease d'une valeur de 145 euros par place. Couleur du polaroid : rose fushia.**
- **5 paires de chaussures femme de la marque Galeries Lafayette sélection Marie Claire d'une valeur respective de :**
  - **1 paire Isaure, boots noires : 129 euros**
  - **1 paire Iona, boots noires : 129 euros**
  - **1 paire Ilyne, boots marrons : 129 euros**
  - **1 paire Inoa noir clouté : 119 euros**
  - **1 paire Inais vernis noir semelle bicolore : 109 euros****Couleur du polaroid : rose pâle.**

Le gagnant de la paire de chaussures de la marque Galeries Lafayette ne pourra demander aucun changement de couleur ou de modèle ou toute autre modification et devra prendre possession de sa paire de chaussure dans la limite des tailles disponibles. Le gagnant pourra choisir, en cas de non-disponibilité de sa taille, en magasin, une paire de chaussures de la marque Galeries Lafayette de valeur égale ou supérieure.
- **1 paire de sneakers de l'espace Sneakers femme du magasin Galeries Lafayette Haussmann au choix, d'une valeur de 90 euros, avec si le gagnant le souhaite une customisation Sneakers & Chill. Couleur du polaroid : argent.**

Le gagnant de la paire de sneakers devra prendre possession de sa paire de chaussure dans la limite des tailles disponibles sans pouvoir demander le cas échéant, une quelconque compensation.
- **9 bouteilles de cidre et 1 sweat de la marque Sassy d'une valeur totale de 71 euros. Couleur du polaroid : or.**
- **5 abonnements Marie-Claire d'une valeur de 21 euros. Couleur du polaroid : bleu pâle.**

Les lots sont strictement personnels et ne sont pas cessibles. La valeur des lots est donnée à titre indicatif. Il ne pourra pas donner lieu, de la part du gagnant, à une quelconque contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Si le lot était indisponible, la société organisatrice se réserve le droit d'attribuer un lot similaire de même valeur ou de valeur supérieure.

## **ARTICLE V – INFORMATIONS DES GAGNANTS**

Le gagnant sera informé instantanément de son gain lors de l'impression de la photo. Il recevra également sur le contact email indiqué, la photo avec la dotation. Cet email est envoyé à titre indicatif, il ne donne en aucun cas droit à un second lot. Pour les paires de chaussures, les gagnants devront se présenter à l'hôtesse qui les orientera vers un manager de vente. Si les gagnants ne se manifestent pas avant la fermeture du magasin, ils disposeront d'un délai de 7 jours pour récupérer leur lot sur le rayon chaussure femme des Galeries Lafayette Hausmann. Pour les autres lots, les clients devront se présenter à

l'hôtesse qui les orientera vers Mathilde Bachelier ou Angélique Chemin. Si les gagnants ne se manifestent pas pour récupérer leurs lots Sassy, Grease et Marie Claire, ils seront considérés, à compter de la fin de la soirée, comme ayant renoncé à son lot.

## **ARTICLE VI – VIE PRIVEE - DONNEES PERSONNELLES**

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Chaque gagnant autorise gratuitement et par avance la société organisatrice à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé son nom et prénoms à toutes fins publicitaires ou promotionnelles en relation avec le présent jeu, sans que cette utilisation lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation.

Les renseignements communiqués par les participants, s'ils ont donné leur accord, pourront faire l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisés à des fins commerciales si le participant a donné expressément son accord.

Seule la société organisatrice et ses partenaires en cas d'acceptation seront destinataires des informations.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant, en écrivant à au 44 GALERIES LAFAYETTE – 44 GL – Correspondant CNIL – TSA 23 000 44-48 rue Châteaudun – 75 009 PARIS ou par email à l'adresse : [correspondantcnil@gallerieslafayette.com](mailto:correspondantcnil@gallerieslafayette.com).

## **ARTICLE VII – PROBLEMES DE COMMUNICATION ET DE CONNEXION**

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites du réseau de communication des opérateurs internet et de téléphonie, concernant notamment les risques d'interruption, performances techniques, temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations ou documents, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable à quelque titre que ce soit des dysfonctionnements liés aux connexions et réseaux internet et/ou téléphonique, ou de tout autre problème pouvant intervenir pendant la durée du Jeu, ni du report et/ou annulation et/ou modification du Jeu pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Toute participation interrompue par un problème informatique ou de connexion sera considérée comme nulle. Le candidat pourra toutefois immédiatement retenter sa chance. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable des retards ou erreurs de transmission de courriers électroniques indépendants de sa volonté et décline toute responsabilité en cas d'incident.

## **ARTICLE VIII - DEPOT DU REGLEMENT, MODIFICATION & CONSULTATION**

Le présent règlement est déposé, préalablement au commencement du jeu, auprès de la SCP DARRICAU-PECASTAING Huissier de Justice, 4 place Constantin Pecqueur 75018 PARIS.

Le règlement complet du jeu peut être obtenu gratuitement et sans formalité :

- Sur l'espace dédié où se déroule l'opération ;
- Directement sur la partie basse du 2ème écran de jeu en cliquant sur le lien ;
- par demande écrite par e-mail à : mbachelier@gallerieslafayette.com
- sur le site internet de l'Huissier de Justice dépositaire, à l'adresse : <http://www.etude-dp.fr/huissier-jeux-concours/consulter-reglements-jeux-concours.php>

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger ou d'écourter le jeu, ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du Jeu, si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

Toute modification du règlement donnera lieu à la rédaction d'un avenant, lequel sera déposé auprès de l'huissier de justice ayant procédé à l'enregistrement et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne. Tout Participant sera alors réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation au Jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification.

Seule la version du règlement déposée auprès de l'Huissier prévaudra en cas d'erreur de reproduction quelconque sur un support publicitaire.

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

#### **ARTICLE IX – CONDITIONS D'UTILISATION DES LOTS**

Les conditions d'utilisation du lot seront communiquées aux gagnants lors du retrait du lot.

#### **ARTICLE X – LITIGES**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée en dernier ressort par la société organisatrice.

Il est précisé que, la société organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non-participation d'un internaute. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la(es) société(s) organisatrice(s) ou de ses sous-traitants ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu.

#### **ARTICLE XI – RESPONSABILITE**

La société organisatrice se réserve le droit d'interrompre, de reporter, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver aux gagnants pendant la jouissance des lots ou qui pourraient affecter lesdits lots.

La société organisatrice ne sera pas responsable en cas d'intervention malveillante, de problèmes de connexion, de problèmes de matériel ou logiciel, de perturbations extérieures à la société organisatrice qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à la société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

De même, la participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, l'absence de protection de certaines données contre d'éventuels détournements ou piratages et contre les risques de contamination par d'éventuels virus circulants sur le réseau.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante.

Passé un délai de trois mois après la fin du jeu, aucune réclamation ne sera acceptée.

Fait à Paris le 23/10/2017

Nom, Prénom, signature

**Juliette COLIN**

A handwritten signature in black ink that reads "Juliette Colin". The script is cursive and elegant, with the first letters of "Juliette" and "Colin" being capitalized and prominent.